

## LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

### SANTÉ

#### L'industrie pharmaceutique en bonne santé dans l'Eure

En l'espace de 2 mois, deux importants investissements ont été annoncés par des groupes pharmaceutiques dans l'Eure : Sanofi pour son site de Val-de-Reuil et GSK pour son site d'Évreux. Deux bonnes nouvelles pour l'emploi et la santé du département.

**Sanofi** a inauguré au début du mois de septembre un nouveau bâtiment de 8 700 m<sup>2</sup> sur son site de Val-de-Reuil, qui emploie 2 500 salariés. L'objectif est d'augmenter la production de vaccins contre la grippe de 40%. Pour ce faire, Sanofi a investi 200 M€ dans cette unité et a annoncé un investissement supplémentaire de 50M€ pour réaliser sur le site plusieurs étapes de production de son vaccin anti-grippe.



A peine deux mois plus tard, **GSK** a annoncé pour son site situé à Évreux, un investissement de 350 M€ pour produire la nouvelle formulation bas carbone de la ventoline, **en présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique.** L'objectif de cette nouvelle ligne de production est de réduire de 90 % l'empreinte carbone de ce médicament.

#### Une voie pour elles, pour la lutte contre le cancer du sein et les enfants malades du coeur

Dimanche 22 octobre, le Service départemental jeunesse engagement sport de la DSDEN et le Comité départemental olympique et sportif de l'Eure (CDOS27), en lien étroit avec le Conseil départemental, Seine Normandie Agglomération et les villes de Vernon et Giverny, ont organisé pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive « Une Voie pour Elles » entre le Château des Tourelles à Vernon et Giverny. Il s'agissait d'une épreuve de course à pied, de marche, et de marche nordique, destinée à **promouvoir la pratique sportive des femmes et à soutenir** deux associations caritatives : **la Ligue contre le Cancer et Mécénat Chirurgie Cardiaque.** 1400 participants se sont élancés sur les 4, 9 et 10 km, dans cette épreuve sportive.



Leur participation, leurs efforts, la confiance et le soutien des partenaires ont été récompensés car 13 000 euros ont pu être reversés aux 2 associations, représentant la quasi totalité du montant des inscriptions, des dons et des mécènes. Bravo à elles et à eux aussi !

Les enfants des deux accueils de loisirs des « Tourelles » et « Les Artistes » ont participé également à ce bel engouement, mercredi 11 octobre, en réalisant des tests de condition physique, une marche de 2 024 mètres au profit des deux causes soutenues par "Une Voie pour Elles".

L'édition 2024 est d'ores et déjà programmée avec l'ambition d'attirer, en cette année olympique, 2 024 participants.

## Le monoxyde de carbone (CO) : première cause de mortalité par intoxication accidentelle dans l'habitat

Avec une centaine de décès en France chaque année, le monoxyde de carbone (CO) constitue la première cause de mortalité par intoxication accidentelle dans l'habitat.

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues sont en effet susceptibles d'occasionner une exposition au monoxyde de carbone (CO) et un risque d'intoxication.



### La vigilance à l'égard de ce gaz indétectable et excessivement dangereux doit être maintenue.

Cette année encore, à partir du 20 novembre, l'Agence régionale de santé Normandie lance une **campagne de prévention afin d'alerter les Normands du danger lié au monoxyde de carbone**, via notamment un spot audio diffusé en alternance sur deux radios locales : France Bleu Normandie et Tendances Ouest. **L'ARS y rappelle les mesures de prévention** à prendre avant l'hiver mais aussi les principaux gestes à accomplir en toute saison pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.

Si vous souhaitez prendre part à cette campagne d'information et de sensibilisation, l'ARS Normandie met à votre disposition un kit de communication composé du spot radio, d'un prêt à insérer pour vos prochaines publications, d'un plan réseaux sociaux.

- + Télécharger [le kit de communication](#)
- Consulter les vidéos pour le grand public sur le [site de l'ARS Normandie](#)
- Si vous souhaitez obtenir d'autres supports, contactez le service communication de l'ARS Normandie : [ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr).

## Le rapport d'activité des services de l'État dans l'Eure est publié

Le rapport d'activité des services de l'État consiste en une synthèse qui valorise l'ensemble des missions remplies par les services de l'État, tout en produisant une image fidèle du chemin parcouru, et parfois encore à parcourir.

Présenté le 20 octobre 2023 en session plénière du conseil départemental par le préfet de l'Eure, en présence des sous-préfets et de nombreux chefs de service de l'État, ce rapport a reçu un accueil positif des élus locaux, qui n'ont pas manqué de saluer la bonne coopération qui prévalait à l'échelle du département.

Visites officielles, cérémonies, feux de forêt..., l'année 2022 a été marquée par de nombreux temps forts sur lesquels le rapport revient. Il dresse ensuite, en quatre temps, un bilan non exhaustif des réalisations de l'année 2022.

Ce faisant, il retrace la mobilisation exceptionnelle de l'État en temps de crise, comme la constance de son action pour ses missions plus habituelles et non moins fondamentales. Il présente aussi les fruits du processus d'amélioration qui sous-tend en permanence le travail des services de l'État : pour l'accueil des citoyens, pour la couverture numérique du territoire, pour l'accompagnement de l'économie vers la transition écologique, pour l'application des lois et règlements pour l'entretien de relations de qualité avec les élus.

+ [L'intégralité du rapport est disponible sur le site internet de la préfecture](#)



## PRÉVENTION DES RISQUES



### Report d'essai du signal national d'alerte en novembre

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'1 min 40 secondes, séparées par un intervalle de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte prévoit que "les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels le premier mercredi de chaque mois."

Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font donc l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.

Le 1er novembre 2023, jour férié, est également le premier mercredi du mois. Dans ce contexte, vous êtes invités à reporter **l'essai mensuel au mercredi 8 novembre 2023, à 11h45.**

+ [Pour savoir comment réagir en cas d'alerte, cliquez ici](#)

## Porter le bleuet de France par solidarité et reconnaissance

Malgré son siècle d'existence le Bleuet de France est assez méconnu des Français. Au delà de sa mission de mémoire et de citoyenneté, le Bleuet de France **accompagne moralement et financièrement dans leur vie quotidienne, comme dans leurs projets de reconstruction, les blessés de guerre, les pupilles de la nation, les victimes d'actes de terrorisme et aide les conjoints partenaires survivants.**



La vente de Bleuets, quelques jours avant les cérémonies des 11 novembre et 8 mai et les dons faits tout au long de l'année, servent à financer des œuvres sociales en direction des personnes et des familles qui se sont engagées au risque de leur vie. Porter le Bleuet de France, c'est montrer sa reconnaissance envers ceux qui donnent leur vie pour le service de la Nation.

Par conséquent, les autorités publiques civiles et militaires sont invitées à porter le Bleuet de France sur leurs tenues de ville ou sur leurs uniformes à deux moments de l'année, associés à la mémoire des deux guerres mondiales :

- du 1er au 8 mai, jour de la Victoire de 1945.
- du 1er au 11 novembre, jour de l'Armistice de 1918.

Les autorités publiques pourront également le porter lors de leur participation aux cérémonies du 11 mars et de la Fête nationale.

### Pourquoi le bleuet ?

Le Bleuet de France, fleur de mémoire et de solidarité, est né en 1918 de la volonté de deux infirmières de l'Institution nationale des Invalides de venir en aide aux soldats blessés durant la Grande Guerre.

- Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus », sur les champs de bataille ;
- Le bleuet est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées, la seule note colorée dans un paysage dévasté ;
- Enfin, le bleu est également l'une des couleurs de la Nation française, première couleur du drapeau tricolore.

+ [Informations sur la semaine de la mémoire sur le site de la préfecture de l'Eure](#)



## Face à la cybermenace, mobilisons-nous

Créé en 2012, le mois européen de la cybersécurité est une initiative conçue par l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA). Elle vise à promouvoir le sujet de la cybersécurité à travers les pays de l'UE pour permettre de mieux comprendre les menaces et les appréhender. En France, le mois européen de la cybersécurité a été décliné en « Cybermoi/s » du 2 au 31 octobre 2023 et copiloté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr). A cette occasion, le préfet de l'Eure a tenu une conférence de presse le 27/10 avec le procureur de la République d'Évreux.

Selon une étude réalisée par Opinion Way, près de 9 Français sur 10 déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de malveillance informatique. Face à ces cybermenaces, 1 Français sur 4 se sent encore insuffisamment informé.

La fraude à la carte bancaire, le piratage de compte et l'arnaque aux faux supports techniques représentent environ 25 % des situations rencontrées par les Français interrogés, quand les virus touchent près d'une personne sur 2. Mais l'hameçonnage reste de loin la malveillance la plus répandue, 7 Français sur 10 ont déjà été exposés à cette pratique, qui représente près de 40% des demandes d'assistance sur la plateforme [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr).

C'est pourquoi ces attaques, au cours desquelles les cybercriminels manipulent leurs victimes pour leur soutirer de l'argent ou des informations, sont le thème principal du Cybermoi/s 2023. Elles sont de surcroît à l'origine d'autres formes de cybermalveillances qui frappent toutes les catégories de publics : piratage de compte, usurpation d'identité, cyberharcèlement, fraude bancaire, faux support technique, virus, rançongiciel...

[Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) est la plateforme nationale de sensibilisation, prévention et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance pour les particuliers, entreprises et collectivités territoriales (hors Opérateurs d'Importance Vitale et Opérateurs de Services Essentiels).

- + [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) : la plateforme nationale de sensibilisation, prévention et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance pour les particuliers, entreprises et collectivités territoriales
- Plateforme Pharos : pour signaler un contenu illicite sur Internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

## L'État soutient les collectivités touchées par les violences urbaines de l'été 2023

De nombreuses dégradations et destructions ont été commises lors des violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023 dans l'Eure : l'État est présent pour accompagner les collectivités dont les biens ont été touchés.

L'objectif est de permettre, dans les meilleurs délais, **le retour à un fonctionnement normal des services publics et la réouverture des équipements de proximité.**



Afin d'accélérer et de faciliter les opérations de reconstruction et de réfection des bâtiments dégradés ou détruits, la loi du 25 juillet 2023 habilite le Gouvernement à prendre, par ordonnance, toute mesure destinée à faciliter la réparation des dommages.

Ainsi, trois dérogations aux règles de financement des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics, afin de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles, sont rendues possible par l'ordonnance n°2023-871 du 13 septembre 2023 :

- **le fonds de compensation de la TVA** pourra être versé de manière anticipée l'année d'exécution des dépenses ;
- **l'obligation de participation minimale du maître d'ouvrage ne sera pas applicable**, les subventions pouvant ainsi couvrir jusqu'à 100% du coût des travaux ;
- **le plafonnement des fonds de concours versés entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres sera supprimé.**

Ces mesures, temporaires et limitées aux seuls bâtiments dégradés ou détruits au cours des violences urbaines de cet été, s'ajoutent aux outils existants dont peuvent d'ores et déjà se saisir les acteurs locaux.

C'est ainsi que le fonds de l'État "violences urbaines" a été sollicité par plusieurs communes et communautés d'agglomération de l'Eure : les aides seront versées avant la fin de cette année.

## Le système d'information sur les armes (SIA)

Le [système d'information sur les armes \(SIA\)](#) est une application accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022 et aux personnes détenant une arme suite à un héritage ou l'ayant trouvée depuis le 25 novembre 2022.

**La création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acquérir ou céder une arme.** Il sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes : en 2024, les tireurs sportifs et tireurs de ball-trap seront concernés.



A ce jour, plus de 6 300 comptes ont été créés dans notre département.

L'État accompagne les usagers dans la création de comptes SIA. La préfecture a en effet mis en place des **rendez-vous pour accompagner les détenteurs d'armes concernés**. Il suffit de se rendre sur le site de la préfecture [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr), de cliquer dans "démarches", puis "prendre rendez-vous".

Dans un second temps, la préfecture en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de l'Eure, organise des journées de création de comptes. Les prochaines auront lieu **le jeudi 9 novembre 2023 et le mardi 28 novembre 2023**. Afin de bénéficier d'un rendez-vous, les usagers doivent téléphoner à la fédération au 02 32 23 03 15.

**Au 31 décembre 2023, pour tous les chasseurs n'ayant pas créé leur compte, une procédure de dessaisissement pourra être engagée concernant leurs armes. La communication que vous pourrez mettre en place auprès de ces usagers permettra de limiter les procédures de dessaisissement.**

+ En cas d'interrogation, contactez la préfecture à l'adresse : [pref-armes@eure.gouv.fr](mailto:pref-armes@eure.gouv.fr)

+ [Créer votre compte sur SIA](#)



### **Accélération des projets de vidéoprotection pour la sécurisation des sites exposés à la menace terroriste**

Afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, ont adressé une instruction aux préfets leur demandant d'accélérer le déploiement des dispositifs de vidéoprotection, notamment sur les sites exposés à la menace terroriste.

La vidéoprotection joue un rôle majeur dans la sécurisation de nos communes et la prévention de la délinquance. Elle permet de dissuader de commettre des délits ou crimes, offre un outil performant aux forces de sécurité intérieure pour mieux intervenir et permet à la justice d'avoir des preuves matérielles lorsque des délits ou crimes sont commis.

**Dans ce contexte, le Gouvernement fait du déploiement de ces systèmes sur le territoire une priorité majeure dans la mobilisation des crédits alloués à la prévention de la délinquance.**

Le ministre de l'Intérieur et la secrétaire d'État soulignent que dans un contexte de menace terroriste élevée, **tous les moyens disponibles doivent être pleinement exploités pour renforcer la sécurité des lieux considérés comme exposés au risque terroriste.**

+ Vous pouvez contacter la préfecture pour bénéficier d'un financement avant le 1er décembre 2023 à [pref-ordre-public@eure.gouv.fr](mailto:pref-ordre-public@eure.gouv.fr)

## Bilan de l'action de contrôle des installations bordant les établissements Seveso

Dans le cadre du plan d'action post-incendie de Rouen 2019, l'inspection des installations classées s'est vue confier la mission d'inspecter les installations classées implantées à moins de 100m des sites SEVESO pour identifier d'éventuelles installations sensibles implantées à proximité des limites de sites et présentant des risques "d'effets dominos".



Vous trouverez sur le [site internet de la DREAL](#), un bilan de cette action qui s'est déroulée sur 3 ans (de 2020 à 2022).

+ [Site internet de la DREAL](#)

## ÉCOLE



### Journée nationale de lutte contre le harcèlement le 9 novembre

Pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire, la journée nationale de lutte contre le harcèlement est organisée chaque année le premier jeudi qui suit les vacances scolaires de la Toussaint.

Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être.

[Temps forts du programme de lutte contre le harcèlement à l'école Phare](#)

- + • **3018** : le numéro pour l'écoute des victimes et des familles, gratuit, anonyme et confidentiel, 7/7, de 9h à 23h.
- Ligne de signalement pour l'académie de Normandie : **0 800 142 144**

## Lutter contre l'artificialisation des sols : pourquoi ? comment ? La boîte à outils de l'aménageur

Chaque année, 20 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (source : [portail de l'artificialisation des sols](#)) sont consommés en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Si toutes les régions sont concernées, **la Normandie se classe au 3ème rang des régions dont le rythme d'artificialisation est le plus élevé** avec la disparition de 17 000 ha de terres agricoles en près de 10 ans.

La France s'est fixée pour but d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031.



**Pour accompagner les collectivités dans cet objectif, la DREAL Normandie a publié sur son site internet "la boîte à outils de l'aménageur"** : des fiches qui proposent aux décideurs en matière d'urbanisme des clés de compréhension des enjeux, différents outils et leviers réglementaires pour planifier et aménager autrement :

- Lutter contre l'artificialisation des sols : pourquoi ? comment ?
- Principe, calendrier et cadre réglementaire ;
- Ensemble de définitions ;
- Le contexte normand ;
- Les leviers réglementaires ;
- Les principaux leviers financiers contribuant à réduire l'artificialisation ;
- Comprendre le bilan global d'un aménagement ;
- La méthode "éviter, réduire, compenser".

+ Site internet de la DREAL : [https://www.normandie-artificialisation.fr/lutter-contre-l-artificialisation-des-sols-a139.html#H\\_La-boite-a-outils-de-l-amenageur](https://www.normandie-artificialisation.fr/lutter-contre-l-artificialisation-des-sols-a139.html#H_La-boite-a-outils-de-l-amenageur)

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Documents d'identité : une forte baisse des délais de rendez-vous !

Dans le cadre du plan d'urgence visant à augmenter le nombre de rendez-vous disponibles avant l'été, la ministre déléguée en charge des collectivités territoriales a proposé aux maires un "contrat urgence titres".

Les communes équipées de dispositifs de recueil (DR) ont ainsi pu s'engager, sur la base du volontariat, à augmenter de 20 % le nombre de demandes de titres effectués en mai et juin, comparées à la période de janvier-février 2023. Les communes qui auront réussi à réaliser cette hausse percevront une dotation exceptionnelle de 4 000 € par DR.



13 communes représentant 37 % des communes équipées dans l'Eure ont atteint cet objectif. Ces collectivités et leurs agents, par leurs efforts, ont contribué à la baisse du délai moyen d'obtention d'un rendez-vous qui est désormais de **9 jours dans l'Eure, inférieur à la moyenne nationale.**

Pour les communes concernées, le versement de la dotation exceptionnelle est prévu en fin d'année, après le vote de la loi de finances rectificative et selon les mêmes modalités que pour la dotation des titres sécurisés.

Parallèlement à la signature de ces contrats, **le nombre de communes équipées d'un DR a augmenté significativement dans l'Eure, passant de 25 à 40 entre janvier et septembre 2023.**

L'effort des communes euroises doit être chaleureusement salué !

+ Pour toute question relative contactez : [adelaide.fouchard@eure.gouv.fr](mailto:adelaide.fouchard@eure.gouv.fr)

## **Filet de sécurité inflation : 5 244 656 € en faveur des communes euroises**

En 2022, ont été éligibles au dispositif filet de sécurité inflation, les communes, les EPCI et les syndicats qui avaient : un taux d'épargne brute inférieur à 22 % ; un potentiel financier par habitant (ou un potentiel fiscal pour les EPCI) inférieur au double de la moyenne des communes/EPCI de leur strate démographique, et qui ont enregistré une baisse d'au moins 25 % de leur épargne brute du fait principalement de la majoration de la rémunération des personnels de la fonction publique et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.



Ainsi, au niveau national et sur la base des comptes définitifs 2022, 2 941 communes sont bénéficiaires de ce soutien de l'État, pour un montant global de 406 M€.

**Dans l'Eure, ce sont 56 collectivités qui auront été éligibles au filet de sécurité LF2022, pour un montant global d'aide de 5 244 656 €.**

Un décret du 15 juin 2023 a été pris en application de l'article 113 de la loi de finances 2023, il reconduit le principe du filet de sécurité cette année : les communes concernées percevront directement fin 2024 le montant relatif à ce « filet de sécurité inflation » sans avoir besoin d'effectuer de demande particulière et sans avoir à solliciter un acompte susceptible de devoir être remboursé si les critères ne sont finalement pas remplis.



## **3 lauréats dans l'Eure du programme de reconquête du commerce rural**

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a présenté le 20 octobre les 105 nouveaux lauréats sélectionnés dans le cadre de ce programme de reconquête du commerce rural. Avec un soutien financier de l'État de 2,8 millions d'euros au global qui permettra à plus de 56 000 Français de bénéficier d'un commerce de proximité. Tout au long de l'année, de nouveaux porteurs de projets seront étudiés et sélectionnés pour être accompagnés dans leur démarche.

**Plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce, soit 62% des communes françaises contre 25% en 1981.** Ce déclin de la commercialité accentue certaines fragilités structurelles des communes rurales, augmente leurs pertes d'attractivité et accroît le sentiment de dégradation du cadre de vie. Elle conduit aussi à des difficultés d'accès à des paniers de services de la vie courante pour les habitants, avec un trajet routier de 10 minutes en moyenne pour se rendre à un commerce, cinq fois plus que dans des communes plus denses.

Le programme de reconquête du commerce rural apporte un soutien à l'installation en ruralité de commerces sédentaires multi-services ainsi que de commerces itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales, avec des aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à 80 000 € pour des projets sédentaires et 25 000€ pour des projets non sédentaires.

Le département de l'Eure compte 3 lauréats :

- Commune de **Saint-Denis-le-Ferment** - 494 habitants : 6 100 € de subventions pour la réhabilitation d'un local (projet d'épicerie citoyenne et participative) ;
- Commune de **Fatouville-Grestain** - 727 habitants. Plus aucun commerce. 26 754 € de subventions pour l'achat d'un local (projet de commerce multi-services : épicerie, bar-restaurant, chambres d'hôtes)
- Commune de **Caugé** - 860 habitants. Plus aucun commerce. 50 000€ de subventions l'achat d'un local (projet de commerce multi-services : Bar-restaurant)

+ Pour candidater, les porteurs de projet peuvent déposer un dossier directement sur la plateforme dédiée via le lien suivant : <https://fondscommerce.anct.gouv.fr/>  
Informations : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-installation-de-commerces-en-milieu-rural-1058>

## Lancement prochainement de la programmation DETR-DSIL 2024 !

L'appel à projets et l'ouverture de la plateforme "Démarches Simplifiées DETR & DSIL 2024 Eure" interviendront après la commission DETR mi-novembre : il convient d'attendre cette ouverture pour déposer vos dossiers, les dossiers déposés par avance ne pouvant pas être pris en compte.

Pour le "Fonds vert", en revanche, le dépôt de dossiers se fait "au fil de l'eau", tout au long de l'année.



Pour des raisons propres aux systèmes d'information de l'État, la démarche "DETR & DSIL 2024 Eure" est désormais à distinguer de l'appel à projets lancé par le Conseil départemental, dans le cadre de ses propres dispositifs. Comme vous le savez, **le projet ne doit pas avoir connu de commencement d'exécution (signature d'un bon de commande, d'un "Bon pour accord" sur un devis, ou d'un acte d'engagement sur le marché "travaux") avant le dépôt de votre demande de subvention** : il est important d'y veiller.

**Nous vous invitons à préparer vos dossiers de demandes de DETR et de DSIL dès à présent**, afin de pouvoir les déposer, complets, dès l'ouverture de la Plateforme : plus les dossiers sont déposés tôt, plus des réponses pourront être rapidement apportées, nous comptons sur vous !



Pour plus d'informations, contactez :

[pref-detr@eure.gouv.fr](mailto:pref-detr@eure.gouv.fr)

[pref-dsil@eure.gouv.fr](mailto:pref-dsil@eure.gouv.fr)



## **La fin de la télétransmission via @ct'Eure : l'Agence du numérique, partenaire de la transformation numérique des communes de l'Eure, propose un nouvel outil**

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau public de fibre optique sur l'Eure (hors Vernon, Louviers et l'ex-GEA).

Il est devenu également en 2022 Opérateur Public de Services Numériques pour accompagner les élus et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique à travers son Agence du Numérique.

L'agence du numérique propose dans son offre de services :

- **Un centre de ressources** : via le site de l'Agence et une newsletter trimestrielle, des informations issues de la veille sur les innovations technologiques, sur les sujets réglementaires et sur les opportunités de financement seront mises à disposition des communes. Des webinaires et des formations seront également proposés aux collectivités, en lien avec l'actualité du secteur numérique.
- **Une plateforme e-administration** : cet outil, sous la forme d'un tableau de bord, propose à la fois un tiers de télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité et pour les flux financiers, un parapheur électronique, un accès à la plateforme des marchés publics de l'Eure, la gestion des convocations des élus, une solution de visioconférence.

Pour les communes qui utilisaient comme tiers de télétransmission la plateforme @CT'EURE, la mise à disposition de cette dernière s'arrêtera le 18 décembre 2023.

L'Agence du numérique de l'Eure propose à ses adhérents d'utiliser la plateforme e-administration, qui assurera la continuité de service dans la télétransmission des actes. Dans le cadre de l'obligation de transmission des actes des communes auprès de la Préfecture prévue à l'article L.2131-1 du CGCT, une convention est signée visant à fixer les modalités des échanges électroniques et notamment le tiers de télétransmission retenu par les communes.

Si vous souhaitez bénéficier de cette solution, vous pouvez adhérer à l'Agence du numérique de l'Eure, vous pouvez également solliciter un éditeur privé pour disposer d'un autre tiers de télétransmission.



Pour adhérer à l'agence du numérique de l'Eure, vous pouvez les contacter : [agence-num@eurenormandienumerique.fr](mailto:agence-num@eurenormandienumerique.fr) ou **02 32 31 93 09**

## La Normandie accueille une nouvelle commissaire à la lutte contre la pauvreté : Florence LIANOS

Madame Florence LIANOS a été nommée commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès de Monsieur le Préfet de la Région Normandie au mois d'août 2023.

Sa mission consiste à coordonner les politiques sociales publiques en faveur des plus vulnérables quels qu'ils soient, en zone rurale ou urbaine dans toute la Normandie : personnes en grande précarité, familles monoparentales, jeunes en difficulté, travailleurs pauvres, personnes âgées démunies... en étroite liaison avec les services de

l'Etat concernés, notamment les DDETS et autres services déconcentrés, Pôle emploi, les missions locales, l'Éducation Nationale, mais aussi les CAF, les réseaux associatifs...et bien entendu les élus locaux.

Une "stratégie nationale de lutte contre la pauvreté " a été mise en place en 2019 par le Président de la République Emmanuel MACRON, et des commissaires ont été nommés dans toutes les régions. Florence LIANOS remplace Christian FORTERRE, 1er commissaire en Normandie, aujourd'hui affecté au même poste en Ile-de-France.

Cette stratégie de lutte contre la pauvreté est déclinée dans chaque département. Elle a notamment permis de signer des conventions avec les conseils départementaux, associant le plus largement possible les acteurs et partenaires concernés au service d'actions concrètes de lutte contre la pauvreté.

Des bilans ont été établis pour chaque département, et un diagnostic est en cours d'élaboration, afin de mettre en regard les besoins non couverts et les services disponibles.

Aujourd'hui, les "pactes locaux de solidarité" prennent la suite de la stratégie lutte contre la pauvreté, comme annoncé par la Première Ministre le 18 septembre dernier.

Ces pactes vont permettre de travailler au niveau local sur 4 axes particuliers : la parentalité et la prévention de la lutte contre la reproduction des inégalités ; l'insertion professionnelle ; la lutte contre le non recours et la transition écologique.

Florence LIANOS est disponible pour travailler avec les maires sur les axes les plus pertinents dans l'Eure et les modalités de mise en œuvre, grâce à des crédits spécifiques dits d'"alliance locale", dans le cadre d'appels à projet spécifiques, et autres crédits de droit commun.



+ Son contact : [florence.lianos@normandie.gouv.fr](mailto:florence.lianos@normandie.gouv.fr)



## Remise des récompenses challenge Sport et ACM

Mercredi 11 octobre après-midi, 18 accueils collectifs de mineurs venus de tout le département ont été accueillis par la ville de Pont-Audemer pour la remise des récompenses du challenge départemental Sport et Accueil collectif de mineurs (ACM). Organisé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), en partenariat avec les Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), le Conseil Départemental et Profession sport et loisirs 27 (PSL27).

Ce challenge « Sport et ACM » visait à :

- renforcer la place des activités sportives dans les animations ;
- développer les partenariats avec les acteurs sportifs locaux ;
- éduquer les jeunes aux valeurs éducatives du sport, de l'olympisme et du paralympisme, valoriser les actions mises en place par la réalisation, avec les jeunes, d'un clip vidéo ou d'un montage photo.

Pour participer à ce challenge, destiné à soutenir la préparation aux jeux de 2024, les accueils collectifs de mineurs de l'Eure devaient, sur les congés d'avril et d'été 2023, tourner un court métrage permettant de voir au minimum 3 activités sportives dont une paralympique, les partenariats développés et les valeurs éducatives du sport abordées.

**Plus de 1800 mineurs de 3 à 17 ans, ont ainsi participé au challenge et 22 films ont été visionnés le 11 octobre.**

Toutes les structures participantes ont reçu un sac de sport avec du matériel permettant de mettre en place des activités sportives de manière autonome.

L'accueil de loisirs du Colombier à Bourg-Achard a reçu le prix spécial "moins de 6 ans" et recevra prochainement la visite des poneys d'un centre équestre. Les 3 films coup de cœur des plus de 6 ans ont bénéficié d'une formation "Savoir Rouler à Vélo". L'accueil de loisirs du Boscu-du-Theil, qui avait réalisé le film correspondant le mieux aux critères, s'est vu offrir 9 places pour assister, en 2024, à une épreuve des Jeux Olympiques de Paris.

Les prix ont été remis par la ville de Pont-Audemer, par Mme Gautier, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des collèges, de l'éducation et de la jeunesse, par Mme Moncada, Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN), par M. Villa, Vice président du CDOS et par M. Rouault, Directeur de PSL 27.



## La Semaine européenne de l'emploi pour les personnes en situation de handicap sera très active dans l'Eure du 20 au 26 novembre 2023

La 27e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se déroule du 20 au 26 novembre 2023 sur le thème **“la transition numérique : un accélérateur pour l'emploi des personnes en situation de handicap ?”**.

L'objectif est de proposer des temps d'échanges entre entreprises, demandeurs d'emploi en situation de handicap, élus, associations et citoyens.

Cet événement permet de valoriser les actions visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, de s'informer et sensibiliser sur les moyens à disposition des employeurs pour lever les freins au recrutement des personnes en situation de handicap.

Dans l'Eure, la préfecture, en lien avec l'ARS et l'ensemble des acteurs de l'emploi et du handicap, présentera un programme des actions mises en valeur au cours de cette semaine dans l'Eure.

Ce programme sera diffusé largement : vous êtes invités à le faire savoir aux acteurs, professionnels, bénévoles et usagers de vos communes afin qu'ils y participent.

Il est également possible de vous renseigner sur les outils publics à disposition sur : <https://www.fiphfp.fr/employeurs/ressources-employeurs/centre-de-ressources/la-valise-seeph>

- + Si vous souhaitez faire connaître une action de votre collectivité et participer à la promotion de la SEEPH euroise, vous pouvez contacter : [adelaide.fouchard@eure.gouv.fr](mailto:adelaide.fouchard@eure.gouv.fr).



### L'inhumation en terrain privé nécessite une autorisation exclusive du préfet

Certaines personnes souhaitent que l'inhumation de leur cercueil ou celle de leurs cendres ait lieu non pas dans un cimetière mais dans un lieu privé qui revêt une signification personnelle forte comme, par exemple, le jardin d'une maison de famille.

Alors que les inhumations dans les cimetières sont accordées par le maire, c'est le préfet du département sur lequel la propri-

été privée est située, qui est seul compétent pour autoriser le droit d'être inhumé en terrain privé, dans des conditions très encadrées par la loi (articles L. 2223-9 et R. 2213-32 du Code général des collectivités territoriales).

Il faut en effet :

- avoir l'accord du propriétaire du lieu,
- que la propriété soit située en dehors des agglomérations, villes et bourgs, et à au moins 35 mètres de distance de toute habitation,
- disposer de l'expertise d'un hydrogéologue agréé par l'Agence Régionale de Santé pour l'inhumation d'un cercueil, cette expertise n'est pas nécessaire pour l'inhumation d'une urne funéraire.

Le préfet peut également demander l'avis du maire du lieu d'inhumation.

L'autorisation préfectorale n'est valable qu'à titre personnel et ne confère pas de droit aux autres membres de la famille pour un enterrement dans la même propriété.

À noter que dans le cadre des pouvoirs de police du maire et même si l'on est sur un terrain privé, le maire demeure compétent pour la délivrance des autorisations nécessaires pour intervenir sur la sépulture et peut imposer au propriétaire d'effectuer tous les travaux nécessaires lorsque celle-ci présente par son état un danger pour la sécurité et la salubrité publiques (article L.2213-10 du CGCT).

Une inhumation - d'un cercueil ou d'une urne funéraire - dans une propriété privée grève le terrain où se situe la sépulture d'une servitude perpétuelle de passage au profit des descendants du défunt, ce qui peut entraîner des conflits lors de la vente du bien.

A titre d'illustration, le préfet vient d'autoriser une inhumation sollicitée par l'établissement religieux Le Brémien Notre-Dame à Illiers-L'Évêque.

+ Pour tout renseignement vous pouvez poser la question à : [pref-funeraire@eure.gouv.fr](mailto:pref-funeraire@eure.gouv.fr) ou bien consulter [ce site : ici](#)



## Contrats territoriaux pour le logement social

A la suite du Congrès HLM 2023 organisé du 3 au 5 octobre 2023 à Nantes, le ministère chargé du logement a signé avec l'ensemble du Mouvement HLM, des **engagements en faveur de la production de logements sociaux, de la transition écologique et démographique du parc social, et d'une proximité renouvelée** avec les territoires, les élus locaux, les demandeurs et les locataires.

**Le Gouvernement souhaite que ces engagements nationaux se déclinent dans les territoires en associant l'État, les élus locaux du bloc intercommunal, les bailleurs sociaux du territoire, et les représentants locaux du groupe Action Logement.**

Les contrats territoriaux pour le logement social s'appuieront sur le volontariat des élus locaux, pour favoriser des logements abordables pour leurs habitants. Ils permettront aussi de fixer des ambitions claires et partagées en matière de proximité, structurées autour de quatre axes :

- des objectifs de production ;
- des objectifs de rénovation ;
- une stratégie en matière de mobilité résidentielle au sein du parc social ;
- le déploiement de personnels de proximité, notamment de gardiens, dans les quartiers populaires.

Des leviers et des moyens pourront y être annexés en tant que de besoins, sans toutefois que des discussions n'empêchent la signature des premiers documents.

Les contrats territoriaux seront complémentaires aux contrats de mixité sociale. Ils visent en priorité les communes déficitaires et carencées, et comportent notamment des leviers opérationnels détaillés pour la production de logements sociaux. La signature d'un contrat territorial à l'échelle de l'intercommunalité pourra d'ailleurs se décliner par des contrats de mixité sociale pour les communes concernées par ce dispositif.

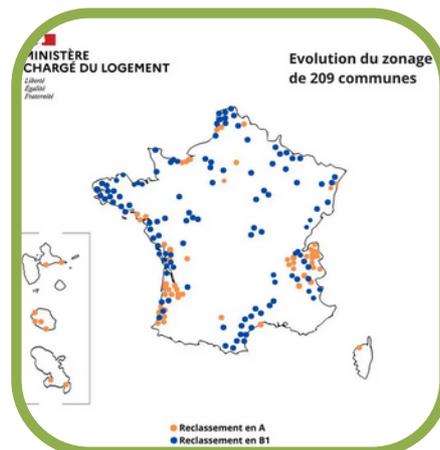
**Les intercommunalités volontaires sont invitées à se rapprocher de la Préfecture de l'Eure le plus rapidement possible, le Ministère du Logement espérant initier la démarche dès à présent.**

- + Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez vous adresser au service logement ville de la DDTM : [ddtm-shlv-lsru@eure.gouv.fr](mailto:ddtm-shlv-lsru@eure.gouv.fr)

## Reclassement de 3 communes euroises en zone tendue : Évreux, Louviers, Val-de-Reuil

Mardi 3 octobre 2023, les ministres du Logement et des Comptes Publics, Patrice Vergriete et Thomas Cazenave, ont annoncé le reclassement immédiat de plus de 200 communes au titre du zonage ABC pour faciliter le développement de l'accèsion à la propriété et combattre la crise du logement.

Parmi ces communes, 154 sont marquées par une forte tension sur le marché locatif local et passent désormais en zone tendue dite « B1 », dont **3 sont situées au sein du département de l'Eure : Évreux, Louviers et Val-de-Reuil.**



Conformément à la volonté de la Première ministre exprimée à l'issue du Conseil national de la refondation pour le logement, les objectifs du reclassement de ces communes en zone B1 sont triples : soutenir la production neuve de logements, augmenter le nombre de bénéficiaire du prêt à taux zéro et accroître l'offre de logements locatifs intermédiaires (LLI).

Ces logements encore peu connus du grand public sont notamment destinés aux classes moyennes et présentent des loyers inférieurs de 10 % à 15 % par rapport aux flux du marché immobilier.

Par ailleurs, au sein de ces communes, une nouvelle réglementation s'applique dorénavant. Par exemple, le dépôt du préavis pour les locataires est réduit de 3 à 1 mois.

- + Pour davantage d'informations, rendez-vous sur le site du ministère chargé du Logement : [Ministère en charge du logement](https://www.logement.gouv.fr/)

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

